

SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Présidence : Madame Mary Guichard

En ce premier Conseil de l'année, la Présidente souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les représentants de la presse et le public.

▪ Ouverture de la séance

Mme la Présidente demande, qu'en sa nouvelle qualité de présidente du conseil communal, il lui incombe l'honneur d'animer les débats ce soir pour la première fois et espère de la part de conseillers beaucoup de compréhension. Merci !

En suite elle procède à l'assermentation de trois nouveaux conseillers : M. Antoine Brawand, Mme Anny Graber et M. Jean-Michel Rey . Elle demande aux trois personnes, après la lecture du serment et la nomination de leurs noms de lever la main droite et dire « je le promets ». Mme la Présidente souhaite la bienvenue au Conseil communal aux nouveaux conseillers.

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil :

Membres excusés :	Mme Anne Combes-Meylan
	Mme Michèle Möckel
	Mme Catherine Deluz
	Mme Géraldine Brunettin
	Mme MaryClaude Odermatt
	M. Gabriel Galibourg
	M. Benjamin Magnenat
	Mme Marie-Joëlle Helfer
	M. Gilles Daescher

Elle procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil régulièrement assermentés :

Membre non excusé :	Mme Arlette Devaud-Praz
---------------------	-------------------------

Soit :	40 membres présents
	09 membres excusés
	01 membre non excusé

▪ Quorum

Le nombre de membres élus assermentés étant de 50

Le nombre de membres pour le quorum est de 26

Le nombre de membres appelés est de 40

Le nombre de personnes participant au vote est de 40

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2013

Mme la Présidente n'a reçu aucune demande de modification. Elle passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03 décembre 2013, tel que présenté.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver ce procès-verbal par :

37 voix pour
3 abstentions

- **Correspondance concernant le Conseil communal**

Aucune correspondance reçue

- **Informations du bureau**

En ce début d'année la Municipalité et Mme la Présidente ont reçu M. Le Préfet qui a constaté la bonne dynamique et le bon fonctionnement de notre organe législatif.

Mme la Présidente demande à chacun des conseillers de bien vouloir remplir la liste qui va circuler, et y inscrire toutes les coordonnées personnelles avec adresse e-mail, dans le but d'avoir un lien plus rapide entre les conseillers et le bureau.

Mme Mary Guichard, Présidente :

- **Informations de la Municipalité (sans discussion, ni vote)**

Mme Cornélia Gallay, Syndique

Mme Gallay salue la nouvelle présidente et lui souhaite beaucoup de satisfaction et de succès dans ce nouveau mandat, et tient à expliquer le déplacement du premier conseil de l'année.

Pour le préavis du règlement du Conseil communal il sera présenté en juin car le Canton a envoyé ses dernières remarques très récemment. Mme Gallay présente la nouvelle répartition des dicastères au sein de la Municipalité : Mme André devient vice-syndique et garde ses dicastères, M. Pierre Graber reprend en plus de ses dicastères le dossier Energie, M. Jaussi reprend la Protection civile et M. Paul Ménard, suite à la démission de M. Magnenat, reprend les finances, l'urbanisme et la Mobilité. Il y a eu également quelques changements au sein de l'administration, puisque Mme Frédérique Vol a fait valoir son droit à la retraite pour fin mars 2014 et a été remplacée par Mme Nathalie Agier qui a débuté le 1^{er} janvier 2014.

Mme Gallay tient à présenter les deux projets au sein du programme des investissements régionaux : Massif de la Dôle et la Givrine :

Pour la Dôle, les communes concernées La Rippe, Gingins, Cheserex et St-Cergue contrôlent les projets et travaillent au sein d'un même groupe.

Deux projets de modifications du PPA de la Dôle : Le déplacement du périmètre de la structure d'accueil, car le télésiège a été déplacé et le deuxième projet qui est celui de la piste de liaison du Tabagnoz.

Au niveau de l'avancement du PPA, l'étude et l'examen préalable sont réalisés.

Le nivellement des pistes a fait l'objet d'une mise à l'enquête, sans opposition.

Pour le bâtiment d'accueil, étude commune : dès la mise en vigueur du PPA.

Secteur de la Givrine : problème des parkings de la route surchargée. 3 projets : maison de la nature, centre nordique et gîte, qui se fera en fonction de la maison de la nature et du restaurant de la Givrine et le parking qui sera intégré dans une globalité.

Le changement de législature a retardé tout financement et toutes décisions de ce programme régional, mais le projet du parking a été remis en route.

Tous ces projets doivent faire l'objet d'une étude des coûts d'exploitation et de leur gestion, qui est en cours au niveau de la région : le rapport est attendu pour juin 2014.

Mme Gallay informe qu'elle a intégré le CODIR du Conseil régional pour étudier tous les projets et trouver une solution pour la réalisation et le financement des projets régionaux.

Certains projets ont des contraintes et d'autres demandent des synergies.

Mme Danièle ANDRE, Municipale

Mme André donne quelques détails sur le projet de l'école : une visite par une délégation de la Municipalité, de l'AISGE et de l'école a eu lieu en tenant compte des différents besoins. Un mandat d'architecte a été donné pour une étude de faisabilité afin de nous soumettre plusieurs solutions d'implantations. Ceci sera financé avec les compétences municipales.

M. Pierre GRABER

M. Graber a plusieurs projets qui se sont réalisés:

Le cheminement piétonnier entre le parking d'Arzier – Les Mouilles - la Prangine : les deux premières tranches des travaux ont été réalisées, mais une nouvelle demande va être faite au conseil pour une extension du crédit pour le goudronnage d'un cheminement sur le parking sous les éclairages et sous les boîtes aux lettres des Clairvaux.

Le columbarium et le jardin du souvenir sont terminés, il reste quelques finitions à faire et l'abattage d'arbres va avoir lieu la semaine prochaine. Le règlement du conseil relatif au cimetière a été adopté par le Canton, et tout va être mis en service au plus vite.

Ordures ménagères : nouvelle taxe au sac depuis janvier 2014 en passant du sac noir au sac blanc, et en instaurant le tri des plastiques et la récupération des lavures. Le mois de janvier a été catastrophique, mais maintenant on remarque qu'au niveau des ordures ménagères, le tri est beaucoup mieux effectué et on est passé à un taux de recyclage de 58,4% à plus de 70%. On remarque toujours un problème avec les fraudeurs qui seront dénoncés. La convention avec la SADEC concernant la rétrocession de la taxe au sac a été signée bien que la rétrocession nous semble insuffisante, car elle ne couvre pas nos coûts de transports/élimination plus élevés dus à notre éloignement. Par contre un gros problème subsiste à La Cure où la situation est inacceptable : indiscipline telle que la Municipalité envisage de supprimer les différents tris si cela ne s'améliore pas ces prochains mois.

Les routes sont comme chaque année en mauvais état. On attend le devis de réfection.
Eclairage public : dans le village on a beaucoup de vieilles lampes à mercure qui consomment beaucoup trop d'énergie. Un préavis sera soumis au prochain Conseil pour l'extension du changement de l'éclairage public de la route d'Arzier et du chemin de Champ-de-Joux avec la possibilité d'installer un compteur sur cette portion.

Monsieur Martin JAUSSE

La nouvelle Sté de Développement et son nouveau comité vont organiser le marché aux fleurs les 23 et 24 mai 2014 sur la place Sy-Vieuxville et le Marché artisanal le 20 juillet 2014.

Le coup de balai sera fait cette année avec les enfants des Ecoles de Genolier dans le cadre d'une journée citoyenne le 9 mai prochain.

Monsieur Paul MENARD

Zone artisanale : une réunion a été organisée le 23 avril avec la participation de tous les services du canton, sous la direction du SDT, avec le service des Forêts, environnement énergie sols et assainissement pour rechercher une zone pour les artisans, En novembre 2013 un forage a été fait et a démontré qu'aucune contamination n'avait lieu dans cette zone SII.. Cependant le SESA a admis que ce forage a été fait par hasard sur une zone étanche !! et n'est pas valable. On attend une décision des services de l'Etat d'ici juin 2014 pour poursuivre l'aménagement d'une future zone artisanale.

Pour les finances, on a reçu le rapport de la

▪ Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente propose de faire une demande de modification au point no 7 car il faut ajouter la nomination d'une représentante ou d'un représentant à la commission de gestion en remplacement de Mme Mary Guichard, et passe à la lecture du nouvel ordre du jour, suite à cet addenda.

La Présidente ouvre la discussion sur le nouvel ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 avril 2014 tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour

39 voix pour

▪ Point n° 1 de l'ordre du jour

Préavis 01/2014 - Adoption d'un nouveau règlement communal concernant le subventionnement des études musicales

Mme la Présidente ouvre la discussion

Mme André :

Ce règlement n'est pas négociable mais il est modifiable, car il a déjà approuvé par le canton, car fait conjointement avec Arzier, Genolier, Givrins et Trélex.

La Commission ad 'hoc ne souhaite pas prendre la parole.

La commission des finances ne souhaite pas prendre la parole

Mme la Présidente ouvre la discussion

M. Brawand veut connaître les montants des subsides versé à ce jour ?

Mme André répond qu'à ce jour on a versé aucune subvention en 2013 et nous n'avons reçu aucune demande car ce sont les écoles de musique qui annoncent à leurs élèves cette nouvelle disposition.

Pas d'autres questions. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

Sur le préavis no 01/2014 qui a effet d'adopter un nouveau règlement communal concernant le subventionnement des études musicales tel que présenté est adopté par :

Pour :	38
Contre :	00
Absentions :	01

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

Préavis 02/2014 – Demande de crédit de CHF 28'000.-- pour l'étude de la sécurisation de la falaise au lieu-dit « Sous les Roches »

Mme la Présidente ouvre la discussion

La Présidente donne la parole à M. Martin Jaussi, Municipal, pour des informations complémentaires : M. Jaussi n'a rien à ajouter

La commission des finances n'a rien à apporter.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

Dans le préavis 02/2014 demande d'autoriser la Municipalité de crédit de CHF 28'000.-- pour l'étude de la sécurisation de la falaise au lieu-dit « Sous les Roches » tel que présenté est adopté par :

Pour	39
Contre	00
Absentions	00

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Préavis 03/2014 – Demande de crédit de CHF 315'200.-- pour le remplacement d'environ 870 compteurs d'eau avec la mise en place d'un système de relevé à distance

La Municipalité ne demande pas la parole

Mme Gerlach : La commission des finances recommande d'accepter ce préavis et fait remarquer qu'il faut rechercher les autres pertes de revenus.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Fluck demande si on peut avoir une variante analogique et plus fiable, et demande si ces pertes sont assumées sur quel compte.

Mme Gallay : les compteurs d'eau à St-Cergue sont situés à l'intérieur des bâtiments principalement mais avec les secondaires il est difficile d'avoir toutes les données. La variante proposée est donc un système de relevé à distance et permet à un employé de passer en voiture et d'avoir les données directement qui seront enregistrées à l'administration pour la facturation.

Pour les fuites et les pertes, c'est souvent une différence de compteur et une imprécision. De plus au départ des 3 réseaux il peut avoir un problème de comptage. De plus nous avons des fontaines publiques, des bâtiments communaux comptés mais non facturés, des chantiers avec forfait, des entreprises qui se servent sur les BH, les exercices pompiers. Cela ne passe pas par les compteurs. Il ne s'agit pas de pertes très graves car le niveau de contrôle est élevé. Elles sont assumées par le compte de l'eau.

M. Fluck demande s'il y a eu une variante étudiée du côté analogique. De plus pour les CHF 140'000.—que l'on perd, aujourd'hui sont-ils refacturés à chacun.

Mme Gallay : Non, pour la variante analogique. Non, chacun paye la quantité d'eau qu'il reçoit. De plus on ajoute l'entretien du réseau, l'énergie et l'exploitation pour fixer le prix de l'eau.

M. Paul Menard : les comptes de l'eau doivent s'autofinancer et être équilibrés, mais la perte doit venir des compteurs vieillissants. De plus on essaie d'être compatibles avec les autres communes avoisinantes pour avoir un meilleur prix pour l'achat de ces nouveaux compteurs.

M. Veluz : souhaite des précisions sur le contrôle de conformité qui sera fait ?

Mme Gallay : le règlement indique les conformités du réseau intérieur, avec des clapets anti-retour : contrôle techniques, puis contrôles dans le bas du village pour vérifier si les installations sont en bonne état.

Mme Jelk : par rapport au prix des compteurs est ce que la facture va être modifiée ?

Mme Gallay : les nouveaux compteurs auront une durée de 15 ans et la Municipalité ne va pas modifier la facture de l'abonnement du compteur.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

Le préavis 03/2014 pour une demande de crédit de CHF 315'200.-- pour le remplacement d'environ 870 compteurs d'eau avec la mise en place d'un système de relevé à distance tel que présenté est adopté par :

Pour :	36
Contre :	01
Absentions :	02

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis 04/2014 - Demande de crédit de CHF 37'800.-- destiné à financer l'étude d'aménagement de la Place de la Gare

M. Paul Ménard prend la parole : les objectifs de cette étude sont de structurer le périmètre, favoriser le transport piétonnier, modérer le trafic et dynamiser la station. Le périmètre va de la gare, chemin du Carroz Delay jusqu'au cimetière, la rue de la Gare et le début du chemin des Cacatières.

M. Fluck pour la Commission d'urbanisme : la commission a été très heureuse de voir arriver ce préavis car une étude globale est nécessaire et importante. Il faudra intégrer le débouché de Bournessaint. Les objectifs sont bons et la commission recommande d'accepter ce préavis.

M. Berger au nom de la Commission des finances, souligne que la suppression d'un PN serait très appréciable et demande que ce qui avait été prévu avec la convention signée avec le propriétaire de l'immeuble soit bien respecté.

M. Demierre demande des explications plus précises sur la servitude de la parcelle 22

M. Ménard : la servitude concerne le nouveau bâtiment en construction qui sera intégrée à l'étude.

Mme Gallay explique que la bande de terrain de la Commune a été échangée avec le propriétaire de la parcelle 21 pour la création d'une servitude publique.

M. Daniel Velluz : dans le projet vous parlez de modération de trafic, mais peut-on intégrer la partie entre la rue de la gare et le Rando Burger ?

Mme Gallay : la Municipalité va voir si cela est possible et prend note de cette volonté.

M. Brawand : ce domaine a été négligé pendant longtemps et félicite la Municipalité d'avoir entrepris cette étude, mais souligne le dépassement des investissements, et pose la question d'accessibilité à la gare car il faut trouver une solution de P&R et pousser à l'utilisation du train.

M. Berger précise que ce n'est pas la commission des finances qui a suggéré ces coûts, mais ce sont les chiffres du plan d'investissement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

Le préavis 04/2014 pour une demande de crédit de CHF 37'800.-- destiné à financer l'étude d'aménagement de la Place de la Gare tel que présenté est adopté par

Pour	39
Contre	00
Absentions	00

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis 05/2014 - Demande de crédit de CHF 288'000.-- destiné à financer l'aménagement des trottoirs le long de la Route de France RC 12-B-P et de la réorganisation de la place devant la caserne des pompiers

M. Graber fait remarquer que le préavis est suffisamment détaillé et en fait l'historique c'est le manque de trottoir entre la station d'essence et surtout suite à la construction des bâtiments « Carroz d'amont » ce qui a amené à en faire un projet global.

La Commission d'urbanisme ne demande pas la parole

Le Commission des finances ne demande pas la parole.

M. Arnaud André fait remarquer que la largeur du trottoir est de 1,5m, à 1,30m mais cela est-il bien réfléchi pour le déneigement, car il serait préférable de le faire un peu plus large car cela pourrait poser un problème dans le déneigement.

M. Graber prend note et va regarder avec Bovard et Nickl mais le but, pour des raison de coût est de ne pas détruire les murets, ni empiéter sur les parcelles privées..

M. Demierre fait remarquer que les enfants de l'EPA ne se serviront pas de ce trottoir et continueront à descendre par le talus:

M. Graber prend note.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

Le Préavis 05/2014 pour une demande de crédit de CHF 288'000.-- destiné à financer l'aménagement des trottoirs le long de la Route de France RC 12-B-P et de la réorganisation de la place devant la caserne des pompiers tel que présenté est adopté par :

Pour	39
Contre	00
Absentions	00

▪ **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Postulat de M. Odermatt sur le développement touristique de St-Cergue.

Le postulat étant correctement mis à l'ordre du jour, la parole est donnée à M. Odermatt.

M. Odermatt présente son postulat, signé de 33 membres du Conseil communal et remercie pour le soutien.

Le postulat demande à la municipalité de faire une communication au conseil régional au niveau des priorités en matière touristique car le Conseil Régional est en train d'établir un nouveau Plans d'intérêts régionaux. En 1^{er} priorité tous les investissements liés à la Givrine et au Massif de la dôle et après de se concentrer sur des petits projets déjà prêts.

Suite aux explications de Mme Gallay, M. Odermatt remarque que la municipalité a progressé dans ces dossiers et la remercie.

Le postulat demande de mettre en priorité 2 le projet de la patinoire pour gagner du temps et refaire une réflexion sur un certains nombres de points. Situation géographique, réduction des couts des investissements et réduire le déficit annuel d'exploitation.

En résumé : développer d'avantage notre petite station et assurer le financement de nos projets, avec une approche responsable.

Projet actuel de la patinoire « de luxe » qui dépasse 17 millions avec 3,8 millions à la charge de la commune de St-Cergue inclus avec le parking, soit une augmentation de la dette de 2,9 millions ce qui va faire doubler la dette de la Commune. Il y d'autres projets plus importants : école, réseau d'eau et bâtiments communaux et routes.

Le projet patinoire a un financement qui n'est toujours pas clair. Le déficit sera a couvrir läpr la Commune et on se trouve en face d'une forte augmentation des impôts. Un point d'impôt est égal à CHF 75'000.--. Et la commune investit déjà dans le ski de fond et pour l'office du tourisme. Ce qui est suffisant. Pour le déficit de la patinoire il faudrait prévoir 10 points d'impôts.

La Municipalité nous a indiqué qu'elle allait organiser une votation populaire en septembre : il faudra apporter toute la transparence sur les coûts et le projet chiffré de cette patinoire et il serait souhaitable de proposer une alternative avec un projet plus raisonnable.

En conclusion ce postulat offre une piste de solution pour le *développement touristique responsable* et demande d'éviter un gouffre financier pour les finances communales.

Mme Gallay n'interviendra pas sur le contenu mais confirme que la Municipalité répondra en temps utile. Le but de la Mun n'est pas de faire un gouffre financier. Les études sont en cours et le but est de présenter un projet transparent.

M. Ménard, revient sur la définition du postulat et sur les retombées du tourisme sur le village. Les activités régionales doivent être financées par la région. Il faut réfléchir sur le financement des parkings des privés. St-Cergue ne doit pas s'endetter mais il faut demander un retour à la Région. Le revenu du tourisme vient de l'hôtellerie. La patinoire est-elle la solution ? Attendons les rapports et alors on regardera cela en toute transparence, car nous ne voulons pas revenir à des années difficiles d'il y a plus de 10 ans...

La discussion est ouverte :

M. Uldry pose une question sur la présentation de M. Odermatt et surtout sur les points d'impôts : que justifient les 10 points évoqués par M. Odermatt ?

M. Odermatt rappelle au niveau des chiffres utilisés ce sont ceux énoncés lors de la séance d'information publique de décembre 2013, excepté le déficit d'exploitation qui a été calculé par M. Odermatt pour une somme de 750'000.-- et revient sur la méthodologie de ces chiffres.

M. Ménard n'a pas donné de chiffre mais revient sur l'objectif de la gouvernance du tourisme qui doit être financé par la région. M. Ménard ne veut pas endetter la commune et demande de

faire en sorte que la Municipalité aille vers le conseil régional pour négocier les coûts de fonctionnement.

Mme Borgeaud dit Avocat s'explique sur son refus de signer le postulat car il arrive trop tôt et que la votation n'aura plus raison d'être. Laissons aller la votation et le droit à la population de voter librement.

M. De Garrini reste dubitatif quant aux conséquences de cette réflexion : on doit prendre le temps de discuter avec la Municipalité et ne pas risquer d'abandonner un projet important.

M. Bezencon a signé le postulat, mais s'étonne car, comme le PIR n'a pas passé, pourquoi parler encore d'une patinoire alors qu'il n'y a plus de fonds ?

Mme Gallay : le mécanisme du Conseil régional est que les communes territoriales portent les projets aussi la municipalité doit savoir si le conseil communal soutient un projet pour le défendre auprès Conseil régional. Avec ce postulat on voit très bien qu'il est très contre cette patinoire. Si St-Cergue ne veut pas de cette patinoire cela ne sert à rien de continuer à travailler sur cette patinoire, alors que pour la Givrine et les Dappes nous sommes beaucoup moins loin dans l'avancement des projets. Cependant la patinoire est un besoin régional. La Municipalité répondra à ce postulat dans le délai d'une année.

M. Kayenbühl : le PIR 1 est mort, le PIR 2 doit est fait et doit être différent du premier. Si aujourd'hui le conseil communal donne un signal clair qui est donné par le conseil communal pour remettre les priorités pour une 2^{ème} PIR soumettre remettre les priorités.

Mme Gallay : la patinoire régionale de St-Cergue est considérée comme un projet régional, et a aussi été soutenue par la Région, car la demande de glace existe. Il ne faut pas fermer la porte.

M. Berger : il n'est jamais mentionné dans le postulat que l'on est contre, mais de la mettre en 2ème priorité vis-à-vis du conseil régional. Si la patinoire peut être financée en grande partie par la région, on pourra revenir sur ce projet.

Mme Gallay revient sur le point 3 du postulat qui semble clair : les personnes qui ont signé ce postulat sont contre ce projet de patinoire présenté en décembre.

M. Demierre : une patinoire consomme beaucoup d'énergie...et après un bref calcul j'arrive à une consommation de 500 personnes et pas loin de la moitié de l'énergie du village avec un apport de CO2 très important...est-il raisonnable de faire monter ces patineurs en haut sachant que c'est le poste le plus polluant d'une patinoire ? Il faut revoir le redimensionnement et la situation.

M. Odermatt prend bonne note de l'engagement de la Municipalité et en particulier du ministre des finances qu'il n'y aura pas de déficit des couts de fonctionnement. Il serait souhaitable que la Municipalité prenne position avant la votation populaire. M. Odermatt souligne que toutes les personnes qui ont signé le postulat ne sont pas contre la patinoire mais pour un développement touristique responsable. L'objectif de ce postulat est d'ouvrir une discussion.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

M. Odermatt demande un vote par bulletin secret.

Après examen de la Municipalité ainsi que l'appui de la demande faite par 33 personnes du conseil, Mme la Présidente passe directement à la prise en considération du postulat et analyse de la situation et adresse un rapport et le renvoi du postulat à la Municipalité selon l'article 33 al.4a du règlement de la loi sur les communes.

Mme la Présidente décide de demander le vote à main levée sur la prise en considération :

Pour	30
Contre	08
Absentions	01

M. Odermatt voulait juste faire passer le message d'une politique responsable et ne demandait pas un vote spécialement.

Mme la Présidente conclut que le Conseil est pour une prise en considération du postulat, et demande à la Municipalité une analyse de la situation et la rédaction d'un rapport dans un délai raisonnable mais au maximum d'une année.

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Nomination d'un scrutateur ou d'une scrutatrice en remplacement de M. Chavallaz : proposition de Mme Hautier Pla Maria José. Mme Hautier Pla est acclamée par applaudissements.

Est élue comme scrutatrice Mme Maria-José HAUTIER-PLA

Nomination d'un membre à la commission de gestion en remplacement de Mme Mary Guichard : Mme Ringgenberg propose Mme Briacca qui accepte et est acclamée par applaudissements.

Est élue à la commission de gestion Mme Christine BRIACCA

▪ **Point n° 8 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Compte rendu des activités de la Sté de Développement : Mme la Présidente fait la lecture d'un communiqué de Mme Brunettin, absente, sur les activités.

M. Demierre demande des renseignements sur le mur de grimpe près de l'ancienne école.

M. Jaussi répond que le mur de grimpe a été fait sur l'initiative d'une personne de la Cure qui donne des cours de grimpe. Il est ouvert au public et l'accès est libre comme la place de jeux.

M. De Garrini félicite M. Graber pour tous les travaux effectués et demande un aménagement du dernier bout du chemin.

M. Graber a demandé un devis pour le goudronnage du trottoir mais rien n'est encore fait.

M. Daniel Velluz revient sur les modérateurs de trafic de la route de Basse-Ruche qui ne sont toujours pas remis en place

M. Graber précise que cette signalisation va être remise en service ces prochaines semaines.

Mme Jelk a lu dans le journal, que la halte des Cheseaux allait ouvrir en décembre et demande des précisions sur la halte des Pralies qui n'a toujours pas été reconstruite.

Mme Gallay va relancer le NStCM

Mme Petermandl demande une 2^{ème} station de compostage au village.

M. Graber : ceci est exclu pour des raisons de coût.

M. De Garrini demande si l'on peut afficher les avis d'information de la police.

Mme Gallay se renseigne sur la façon de transmettre ces informations.

M. Brawand demande quand les travaux de la halte des Cheseaux vont commencer.

Mme Gallay n'a pas eu la nouvelle de source sûre mais sur le journal c'était indiqué mi-juillet.

M. Greppin revient sur un point : financement des projets soumis au vote en précisant le montant de la dette et réitère sa demande.

M. Menard prend note

M. Christen montre une photo du 12 janvier 2014, jour de grand soleil et belle neige... et montre la dangerosité de la route. Il faut faire quelque chose.

Mme Gallay répond que la Municipalité est bien consciente de la situation qui a fait l'objet de sa présentation.

M. De Garrini revient sur l'assainissement des gouffres et remarque que la sécurisation des lieux n'a pas été entreprise.

M. Jaussi répond que selon la directive de M. Turin du service des forêts, on ne doit pas sécuriser autour des gouffres dans la forêt, car cela attire encore plus les gens.

M. Graber veut répondre à Mme Maillefer qui souhaitait un passage piéton à la sortie des Clairvaux. Cela a été refusé par le Canton car cela met encore plus en danger les piétons en leur donnant un faux sentiment de sécurité juste au début du 50km/h.

Prochain conseil communal mardi 24 juin à 20h00.

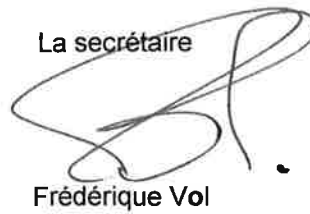
La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente déclare cette séance clôturée à 23h11

La Présidente

Mary Guichard



La secrétaire

Frédérique Vol